



Fédération
des acteurs de
la solidarité

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PANORAMA DES FORMATIONS

ANNEE 2022

Hébergement-Logement-Pouvoir d'agir

Emploi et insertion par l'activité économique

Intervention sociale et accompagnement des publics

Accompagnement santé des personnes accompagnées

Accès aux droits

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Organisation et modalités

Conditions d'inscription

Pour participer à une formation proposée dans le catalogue, il convient de nous adresser le bulletin d'inscription rempli et signé par l'employeur.

En cas de prise en charge de la formation par un OPCO, vous devez nous adresser l'accord de prise en charge dès que possible.

Après réception du bulletin d'inscription, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes vous adressera une convention de formation professionnelle à nous retourner signée.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Convocation

La convocation sera adressée à chaque stagiaire une semaine avant le début de la formation, il est donc nécessaire d'indiquer l'adresse mail du stagiaire sur le bulletin d'inscription.

Attestation

À l'issue du stage, une attestation nominative de participation à la formation et d'acquisition de compétences sera adressée par mail au stagiaire sous condition qu'une adresse personnelle ait été communiquée. Sur demande, une copie de la feuille d'émargement peut être adressée à l'employeur.

Conditions d'annulation

Pour l'organisme de formation

En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit d'annuler la formation, au plus tard 10 jours avant la date de début. Elle en informera aussitôt les participants par mail.

Pour les participants

Toute formation commencée est due. Il en va de même en cas de désistement le jour de l'ouverture de la formation. En cas de force majeure et sur justificatif, le règlement de la formation ne sera pas facturé à la structure employeuse.

Application des tarifs

Le tarif indiqué correspond au coût pédagogique de la formation. Les frais annexes (restauration, hébergement, déplacements) ne sont pas compris et sont à la charge des stagiaires. Le tarif adhérent s'applique aux associations adhérentes à la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes à jour de leur cotisation fédérale.

Conditions et modalités de paiement

Le paiement de la formation vous sera demandé en fin de formation, à réception de la facture.

La facture due ou acquittée ainsi que la feuille d'émargement seront envoyées par mail à l'employeur.

Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, soit par virement bancaire. Si la formation est financée par un OPCO, merci de l'indiquer sur le bulletin d'inscription.

Lieu et horaires des formations

Sauf exception, les formations en inter se déroulent à Lyon, dans les locaux de la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes, 63 rue Smith, 69002 Lyon. Les formations se déroulent sur la base d'une durée de 7 heures par jour. Les horaires de formations sont 9h00 - 12h30 pour la matinée et 13h30 - 17h pour l'après-midi.

Formations en intra et formations délocalisées

Toutes les formations présentées dans notre catalogue sont réalisables au sein d'une structure ou pour plusieurs structures d'un même territoire.

Par ailleurs, outre les formations proposées, nous pouvons construire en fonction de votre demande et de vos besoins, une formation sur mesure.

Formations en intra-association

Si une association en fait la demande, une formation peut se dérouler dans une structure à destination uniquement de ses salariés. Ce type de formation permet le développement d'une compétence collective et partagée, favorisant la cohésion des équipes. Une proposition de programme et de tarif vous sera transmise après analyse de la demande.

Formations délocalisées

Si plusieurs salariés d'associations d'un même territoire souhaitent assister à la même formation, celle-ci peut être délocalisée au sein d'une des structures volontaires pour accueillir la formation dans ses locaux. Dans ce cas une proposition de programme et de tarif vous sera transmise après analyse de la demande.

☛ Dans les 2 cas, le nombre minimum de participants est de 8 stagiaires.

Une entrée en formation se prépare. Finalisez votre plan de formation avant décembre et contactez vos OPCO pour les financements nécessaires : prise en charge d'une partie du coût de formation, remplacement du salarié en formation, frais de déplacements

CONTACT

Pour toute demande de renseignement sur l'organisation des formations, deux interlocutrices à la Fédération sont à votre disposition :

Delphine Charlet : delphine.charlet@federationsolidarite.org / 04 37 70 19 19 ou 06 10 78 28 78
Emmanuelle Tello : emmanuelle.tello@federationsolidarite.org / 04 37 70 19 18 ou 07 66 23 64 01

Vous avez des besoins spécifiques et vous souhaitez recevoir une information sur l'accessibilité de nos formations ?

Dans le cadre de notre activité d'organisme de formation, nous souhaitons pouvoir faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH)

Si vous êtes dans cette situation et que vous souhaitez participer à l'une de nos formations, nous vous invitons à contacter notre référente Handicap, Christèle Hervagault. Elle pourra prendre en compte votre situation, et voir dans quelles mesures nous pouvons faciliter votre inclusion sur la formation de votre choix.

Pour la contacter : christele.hervagault@federationsolidarite.org – 06 68 67 21 36

Hébergement – Logement – Pouvoir d’agir

Intitulé des formations	Durée	Dates	Tarifs
Les nouveaux contrats pluriannuels d’objectifs et de moyens des CHRS	14 h	27-28 janvier 2022	A : 465 € NA : 595 €
Accompagner les pratiques pour aller vers le « Logement d’Abord »	14 h	Mars 2022	A : 435 € NA : 565 €
Vieillesse et précarité, une logique de parcours à réinventer	14 h	13-14 juin 2022	A : 435 € NA : 565 €
Accompagner dignement la fin de vie des personnes précaires	14 h	26-27 septembre 2022	A : 435 € NA : 565 €
Initiation à la pratique du rétablissement* dans le secteur social	14 h	Sur demande	A : 465 € NA : 595 €
Management et rétablissement : comprendre la pratique du rétablissement en institution	7 h	Sur demande	A : 195 € NA : 260 €

**Le rétablissement correspond à un cheminement de la personne, dans la durée, pour reprendre le contrôle de sa vie et trouver sa place dans la société. C’est une démarche personnelle de réappropriation du pouvoir d’agir (empowerment). Il s’agit de retrouver une citoyenneté pleine et entière, une estime de soi, des rôles valorisants et un bien-être.*

Emploi et Insertion par l’Activité Economique

Intitulé des formations	Durée	Dates	Tarifs
Les fondamentaux de la fonction d’Encadrant Technique d’Insertion (ETI)	28 h	3 sessions 2022 : 13-14 janvier, 7-8 février 7-8 avril, 2-3 mai 22-23 septembre, 13-14 octobre	A : 615 € NA : 875 €
Rôle des ETI dans le suivi, la gestion, l’organisation de la production et la commercialisation en Atelier Chantier d’Insertion (ACI)	14 h	10-11 février 2022	A : 435 € NA : 565 €
ETI: se positionner en tant que chef d’équipe pour animer et encadrer une équipe de salariés en insertion	14 h	7 -8 mars 2022	A : 435 € NA : 565 €
Favoriser le développement du pouvoir d’agir des personnes en parcours d’insertion professionnelle	14 h	11-12 avril 2022	A : 435 € NA : 565 €
Mettre en place une coordination efficace entre ETI et Conseiller.e d’Insertion Professionnelle (CIP) pour la construction des parcours d’insertion	14 h	7 -8 novembre 2022	A : 435 € NA : 565 €
Parcours d’insertion professionnelle : accompagner le changement individuel	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €
Mettre en place des procédures pour favoriser le retour à l’emploi des salariés en insertion	21 h	Sur demande	A : 510 € NA : 705 €
Evaluer, attester et valoriser les compétences des salariés en insertion	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €

Intervention sociale et accompagnement des publics

Intitulé des formations	Durée	Dates	Tarifs
Travailler sa posture professionnelle dans l'accompagnement social	14 h	16-17 mai 2022	A : 435 € NA : 565 €
Anticiper et gérer les situations de conflits et de violence	14 h	16-17 juin 2022	A : 435 € NA : 565 €
Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire des publics en situation de fragilité : Méthode Econovie	14 h	21-22 novembre 2022	A : 465 € NA : 595 €
Communication bienveillante en équipe	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €
Accompagner, évaluer, rendre compte : la formalisation des écrits professionnels	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €
Renforcer son efficacité professionnelle	14h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €

L'accompagnement santé des personnes accompagnées

Intitulé des formations	Durée	Dates	Tarifs
Précarité, parcours d'hébergement et santé mentale	14 h	9-10 Mai 2022	A : 435 € NA : 565 €
Accompagner vers la santé les publics en situation de précarité	14 h	3-4 octobre 2022	A : 435 € NA : 565 €
Situations d'addictions en structure : accueillir et accompagner les personnes	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €
Santé mentale et accompagnement à l'emploi : accueillir, accompagner, orienter les personnes	14h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €

Accès aux droits

Intitulé des formations	Durée	Dates	Tarifs
Accès aux droits à l'hébergement et au logement : les recours DALO-DAHO	14 h	2 sessions 2022 : 14-15 avril 20-21 octobre	A : 435 € NA : 565 €
Inconditionnalité de l'accueil face aux évolutions législatives	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €
Précarité et non recours aux droits	14 h	Sur demande	A : 435 € NA : 565 €

A : adhérent de la Fédération des acteurs de la solidarité

NA : non adhérent de la Fédération des acteurs de la solidarité



Fédération
des acteurs de
la solidarité

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Fédération des acteurs de la solidarité
Auvergne-Rhône-Alpes
63 rue Smith, 69002 Lyon
federationsolidarite.org/regions/auvergne-rhone-alpes
04 37 70 19 19

Organisme de formation certifié Qualiopi



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

